



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE JMJ 2016 - DIOCESE de SAINT-DENIS



### PERIODE :

JMJ 2016 à Cracovie se dérouleront du 17 juillet au 2 Août 2016.

Le transport se fera en autocar grand tourisme.

Du 18 Juillet au 24 juillet : semaine missionnaire au diocèse de Bielsko Biala (avec une étape à Prague).

Du 25 Juillet au 31 Juillet : semaine des JMJ à Cracovie.

1<sup>er</sup> et 2 Août : Temps diocésain.

### PARTICIPANTS :

Le participant doit être âgé de 18 ans minimum le jour du départ.

### PRIX :

Le tarif est progressif :

Pour une inscription avant le 31 décembre : **560€ / personne**

Pour une inscription entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars : **580€ / personne**

Pour une inscription à partir du 1<sup>er</sup> avril : **600€ / personne**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : SAMEDI 30 AVRIL 2016**

L'inscription est validée par : Le versement d'un acompte de 150€,

L'envoi de la fiche d'inscription,

La copie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).

Le prix comprend : Le transport, l'hébergement et la nourriture pendant toute la durée du séjour.

Le prix ne comprend pas : toutes les dépenses à caractère personnel.

### PAIEMENT :

Tout paiement doit être effectué par chèque à l'ordre de « ADSD-JMJ 2016 » en précisant au dos du chèque les nom et prénom du participant. Le dossier complet doit être envoyé à POLE JEUNES-JMJ CRACOVIE 6 avenue Pasteur 93140 BONDY.

La totalité du montant du voyage devra être réglée au plus tard le **30 avril 2016**, à défaut, le diocèse de Saint-Denis ne poursuivra pas l'inscription.

### FRAIS D'ANNULATION :

En cas d'annulation à votre initiative, vous devrez payer des pénalités, qui correspondent à un pourcentage du prix du séjour :

- Pour une annulation survenue **entre le 31 mars et le 30 avril** : la pénalité s'élève au montant de l'acompte, soit **150€**.
- Pour une annulation survenue avant le **15 Juin** : la pénalité s'élève à **50%** du prix du séjour (soit entre 280€ et 300€ en fonction de votre date d'inscription)
- Toute annulation survenue après le **15 juin** : la pénalité s'élèvera à **100%** du prix du séjour, aucun remboursement.

Le montant des pénalités sera fixé en fonction de la date à laquelle le diocèse aura été prévenu de votre désistement. L'annulation sera effective à réception d'un mail (à l'adresse [polejeunes93@gmail.com](mailto:polejeunes93@gmail.com)) ou d'un courrier recommandé à l'adresse citée plus haut.

***L'équipe JMJ du Diocèse de Saint-Denis***

